



## **AG du Collectif de défense des bassins miniers lorrains**

19 Avril 2025 à 9 H 30 – Salle du Hambusch à Rosbruck

- Monsieur Bernard Betker, maire de Rosbruck se réjouit d'accueillir l'assemblée générale du Collectif dans sa commune.
- Introduction par Olivier TRITZ, président du Collectif : présentation du déroulé de l'AG.

Parmi les adhérents à jour de cotisation, étaient présents :

- Les communes d'AUBOUÉ, JARNY, COCHEREN, BRAINVILLE, MOUTIERS, ROSBRUCK 18 autres communes s'étaient excusées dont 8 avaient transmis un pouvoir.
- Les associations : ACOM France, ADELP, Air Vigilance, APEL 57, CLCV de Rosbruck, Roncourt solidarité, les sinistrés de Cocheren et environs, ainsi qu'une autre excusée avec pouvoir transmis.
- Parmi le collège des personnalités : 9 présentes et 1 excusée donnant son pouvoir.

Soit 22 adhérents présents, et 32 votants. Le quorum de 17 étant atteint, l'Assemblée peut se tenir et la validité des décisions est assurée.

En outre nous ont honoré de leur présence :

- Stéphane André, enseignant-chercheur à l'Université de Lorraine.
- Les élus Messieurs Michaël Weber Sénateur de Moselle et Kevin Pfeffer député de la 6<sup>ème</sup> circonscription de Moselle.

### **Présentation du rapport moral et d'activité par le Président.**

Dans une longue intervention le Président dresse un tableau exhaustif de l'activité du collectif en 2024 :

- Il dénonce que la CIAM ne soit plus tenue depuis plusieurs années et déplore que le collectif ne soit pas respecté par les institutions. Mais aussi que le groupe d'information sur l'après-mine dans le bassin houiller soit réduit à un simple comité de suivi de remontée de la nappe. L'après mine n'est pas un sujet du passé c'est un sujet national pour aujourd'hui et demain.
- Il s'interroge sur la volonté constante de l'Etat de ne pas faire de PPRM dans le bassin houiller.
- Il s'indigne que la dernière réforme du code minier (2021 loi Climat et résilience) en réalité, favorise les exploitants au détriment de l'environnement et des populations des bassins. Il rappelle que le combat au cœur de l'activité de notre collectif est toujours d'obtenir un code minier respectueux de la charte de l'environnement.
- Il évoque ensuite les procédures engagées par le Collectif, avec APEL 57, les Amis de la terre, et Lorraine Nature environnement : au Tribunal Administratif en parallèle de l'Etat et au conseil d'Etat pour excès de pouvoir contre l'octroi de concession de gaz de couche. Les procédures sont toujours en cours, la française de l'énergie (FdE) freine tant qu'elle peut, en refusant toujours de fournir les pièces qui manquent au dossier.

- Il aborde ensuite la question de l'hydrogène. Il précise que le collectif minier n'est pas dogmatiquement opposé mais s'inquiète des articles euphoriques qu'on peut lire dans les médias alors qu'il s'agit d'être prudent et de pas faire n'importe quoi en sacrifiant l'environnement et mettant en danger la ressource en eau potable.

#### **Rapport moral mis au vote :**

- **1 vote contre** (le représentant d'Acom-France).
- **35 votes pour.**

#### **Adopté à la majorité**

**Concernant le rapport d'activité**, le Président souligne l'important travail qui a été réalisé par les bénévoles du bureau : une quarantaine de réunions de travail au cours de l'année 2024 dont :

- 5 réunions pour élaborer, imprimer et envoyer la lettre d'information N°7.
- 1 réunion consacrée à la préparation du colloque transfrontalier.
- 4 réunions consacrées à la procédure contre l'exploitation des gaz de couche.
- 5 réunions de préparation d'un CA et de l'AG de Jarny.
- Le reste est consacré au travail de secrétariat, courrier, comptes, adhésions ...

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **Présentation du rapport financier**

- Le trésorier présente le rapport financier, soulignant le fait que tous les produits de fonctionnement sont les cotisations des adhérents : communes, associations et personnalités ce qui assure à notre collectif son indépendance. En expliquant les recettes et les dépenses il souligne que le résultat net est positif.

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité.**

### **Interventions des représentants présents des bassins miniers Lorrains**

#### **Intervention de Joëlle Pirih, Présidente de la Clcv de Rosbruck :**

- Elle rappelle que c'est la méthode d'exploitation par foudroyage qui a engendré des affaissements de plus de 15m et d'importants dégâts sur nos maisons : sur les 300 maisons du village 80 ont dû être arrachées, 80 autre en pente de plus de 3% ont été « redressées » mais pour les autres rien n'a été fait. Les habitations du vallon « Weihergraben » se sont retrouvées **4 m** en dessous du niveau de la rivière Rosselle. Les habitants n'ont plus une vie normale et dès la fin d'exploitation en 2004, les Charbonnages de France se sont rapidement éclipsés.  
Après 17 années de procédures judiciaires L'Etat/CdF est bien condamné à la réparation intégrale des dégâts, mais cela s'avère souvent très décevant en raison d'expertises incohérentes.
- De plus après l'arrêt du pompage d'exhaure ce sont dans le bassin houiller plus de 16 000 maisons qui sont menacés par la remontée des eaux.

#### **Intervention d'Audrey Deudon déléguée Générale d'Acom France :**

- Elle déplore qu'il n'y ait pas de solution pour les familles de Rosbruck et qu'ils ne soient pas entendus par les pouvoirs publics.
- Elle se félicite de l'initiative européenne et propose l'aide d'ACOM-France à travers Euracom.
- Elle déplore également l'absence de réunion de la CIAM et propose au collectif la rédaction commune d'un courrier pour en réclamer sa tenue.

#### **Intervention de Loris Ravasio représentant du bassin de Piennes – Landres :**

- Depuis 1994 on avait sur le bassin 135 sinistrés on a réussi à obtenir l'indemnisation (partielle) pour une quinzaine de cas et il en reste 120 ... C'est pour cela que nous réclamons à cor et à cri depuis 1994 une vraie loi après-mine, ce que n'ont pas apporté les rafistolages de 1994, 1999, 2003, et celle de 2021 qui n'est en fait qu'un permis d'exploitation. Sur notre bassin, seule une vraie loi après-mine pourrait amener une solution pérenne.

#### **Intervention de Daniel Schwartz représentant Apel 57**

- Pour la prospection d'hydrogène, un forage profond à 4 000 m est prévu à Pontpierre (57). Ce forage de reconnaissance est autorisé sans consultation ni enquête publique. Il est confié à la FdE, l'entreprise qui s'est déjà illustrée par son incompétence lors du forage de Lachambre (57) : 6 000 m<sup>3</sup> de boues de forage perdues dans la nappe phréatique et une cimentation défailante sur 250 m.
- Inquiet de ce projet, le collectif s'est attaché par convention les services d'un ingénieur de forage expert en géothermie profonde (Jean-Yves Hervé) ayant fait ses preuves. Le Collectif et Apel 57 ont rencontré la Dreal pour proposer une collaboration afin que notre expert puisse suivre les travaux pour ne pas reproduire les mêmes erreurs qu'à Lachambre. A ce jour nous n'avons pas de réponse de la Dreal.

## **Débat sur l'hydrogène en Lorraine**

### **Intervention de Stéphane André professeur à l'université de Lorraine:**

Stéphane André travaille au Laboratoire Lemta dans le domaine de l'énergie. Il oriente désormais ses recherches sur les régimes d'économie de la promesse qui accompagnent souvent les innovations technologiques propulsées par la recherche d'un mieux disant environnemental.

Des bulles spéculatives naissent en effet autour de solutions techno-scientifiques qui n'apparaissent que comme des paris sur l'avenir. Les univers de la presse, du politique et de la recherche scientifique entretiennent un écosystème propice au développement de ces bulles, très loin d'une approche raisonnée pour aborder la gestion de la catastrophe climatique dans laquelle nous entrons. Dans l'univers de la recherche scientifique, pour ne parler que de celui-là, on parle désormais de "malscience" pour désigner la forte dégradation des conditions de production des savoirs. L'évolution des modes de financement par appels à projets, la course aux publications pour les carrières, encouragée par le business des éditeurs scientifiques... en constituent des moteurs actifs.

L'hydrogène est souvent décrit comme une solution miracle pour réorienter le marché énergétique. Il est présenté comme une énergie propre qui pourrait favoriser le développement économique tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. S'agissant du "buzz" de l'hydrogène blanc, c'est-à-dire produit naturellement dans la croûte terrestre, aucune preuve n'existe encore de l'existence d'accumulations massives en sous-sol profond. Concernant les quelques évidences de fuites géologiques d'hydrogène, bien des problématiques doivent modérer l'engouement médiatique que l'on observe : il est généralement accompagné d'autres gaz, notamment

le CH4 ou gaz naturel, dont on peine à imaginer qu'il ne serait pas exploité commercialement, continuant d'alourdir l'impact des énergies fossiles sur le rejet massif de CO2 dans l'atmosphère ; en Lorraine il est dissout dans l'eau ce qui pose des problèmes de séparation non négligeables. Certains experts et scientifiques soulignent que les promesses faites autour de l'hydrogène ne sont pas toujours étayées par des preuves scientifiques solides et récusent qu'il change réellement la donne ("game changer"). Au-delà du seul aspect techno-scientifique, il en va aussi de la place du citoyen dans les orientations scientifiques en démocratie, notamment lorsqu'il est question de subventions publiques accordées à des projets à l'évidence hasardeux.

Les dernières estimations du GIEC sont sans appel, on court vers une température moyenne qui dépassera les +2°C en 2050. Au-delà, personne ne peut prédire ce qui va se passer et c'est plutôt de notre devenir civilisationnel qu'il faudrait se préoccuper.

*Il termine en recommandant le livre d'Aline Nippert, **Hydrogène Mania**, aux éditions du Passager clandestin.*

### **Interventions des parlementaires présents :**

- **Kevin Pfeffer, député de Moselle** précise que si sur certains sujets il pourrait être à nos côtés. Par contre il ne nous suivra pas sur d'autres sujets comme le gaz de couche et l'hydrogène. Il pense que la consultation sur le gaz de couche a obtenu une majorité de réponses favorables et elle ne peut pas être remise en cause. Pour des raisons qui n'ont plus rien à voir avec l'objectivité scientifique, il conteste l'analyse de Stéphane André sur le fait qu'on était déjà dans la catastrophe climatique et environnementale.

- **Michaël Weber, sénateur de Moselle** rappelle son soutien aux sinistrés de Rosbruck dans les difficultés d'application des jugements de la Cour d'Appel. Il a le sentiment que l'Etat laisse pourrir les situations ce qui est inacceptable.

Sur la question de l'hydrogène on a besoin de trouver le moyen de produire de l'énergie qui ait le moins d'impact et, en cela, il est en désaccord avec Monsieur le Député.

Il déplore que l'Etat ne donne pas de réponse claire et avec l'exploitant entretienne le flou : Quel hydrogène ? Quand ? et Comment ?

Il revient sur la méthode de validation, il ne suffit pas qu'une majorité soit favorable à une exploitation pour l'autoriser. Il faut tenir compte des intérêts de la population et prévenir des impacts négatifs sur l'eau et l'environnement.

### *Conclusion du collectif :*

*En résumé l'hydrogène, dont le potentiel énergétique n'est pas nouveau, pourrait jouer un rôle dans la décarbonation industrielle, mais à la marge. Il est crucial de rester critique face aux annonces médiatiques et politiques. Les promesses doivent être étayées par des preuves scientifiques solides et les défis économiques et technologiques doivent être surmontés avant que ses potentialités rentrent dans le cortège des solutions pour un redéploiement énergétique durable.*

*Il faut rester vigilant et ne pas se laisser embarquer dans le discours ambiant relayé par tous les médias. Il ne faut pas perdre de vue que pour le moment la seule chose réaliste et raisonnable à faire est d'adopter une politique énergétique basée sur la sobriété.*